République Française
Département des Hautes-Alpes
Commune de Réotier

Envoyé en préfecture le 31/03/2025
Reçu en préfecture le 31/03/2025
Publié le
ID : 005-210501169-20250314-2025_007-DE

DELIBERATION N° 2025- 007
DE LA COMMUNE DE REOTIER
Séance du 14 Mars 2025

L'an deux mille vingt-cinq le vendredi 14 mars 2025 à 19 h 30, le Conseil Municipal de la commune de Réotier, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Marcel CANNAT Maire.

Date de la convocation :
Nombre de Conseillers :
En exercice : 11
Présents : 8
Votants : 8

Étaient présents : Marcel CANNAT, Michel MOURONT, Roland MARSEILLE, GRAZIANO Antoine, Marc CASTELLACCI, Mariette PIOVESAN, Dominique COLLOMB, Joël GAUTHIER.

Absents : Michel COLLOMB, Hervé CASTILLO, Damien GANDELLI

Secrétaire de séance : Michel MOURONT

Objet de la délibération : **Autorisant le recrutement d'un agent contractuel sur un emploi non permanent pour faire face à un besoin lié à un accroissement saisonnier d'activité.**

Le Conseil Municipal,
Vu le code général de la fonction publique – article L332-23 ;
Vu le budget communal ;

CONSIDERANT qu'il est nécessaire de recruter temporairement des personnels pour faire face à un accroissement temporaire d'activité lié aux services techniques ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal : 8 Pour – 0 Contre -0 Abstention

- **Décide** le recrutement d'un agent contractuel en référence au grade Adjoint Technique principal de 2ème classe pour faire face à un besoin lié à un accroissement saisonnier d'activité pour une période de six mois maximums allant du 12 mai 2025 au 07 novembre 2025 inclus.
  Cet emploi relève de la catégorie hiérarchique C. Cet agent assurera des fonctions d'employé communal à temps complet. La rémunération de l'agent sera calculée par référence à l'indice brut 370– indice majoré 368
- **S'engage** à inscrire les crédits correspondants au budget,
- **Autorise** le Maire ou son représentant à signer tout document relatif à ces dossiers.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an susdits.

Le Maire,
Marcel CANNAT

MAIRIE DE REOTIER
05600